



PROVINCE  
DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT  
DE CHARLEROI

# RECOURS ELECTIONS COMMUNALES

Chapelle-lez-Herlaimont, le 23 octobre 2024

## AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L4146-22 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, il est porté à la connaissance de la population qu'un recours a été introduit à l'encontre de l'élection communale du 13 octobre 2024.

Le 21 octobre 2024, Monsieur Anthony DELIEGE, pour la liste Citoyen Avant Tout, a introduit le recours suivant : réclamation au déroulement des élections.

La réclamation peut être consultée du 23/10/2024 au 30/10/2024 par tout candidat à l'élection communale, au Secrétariat général moyennant une prise de rendez-vous :

- par téléphone au 064/43.17.17 ou
- par mail via l'adresse : [secretariat.general@7160.be](mailto:secretariat.general@7160.be).

Conformément à l'article L 4146-22, §§2-3, pour être recevables, les mémoires en réponse sont introduits par des candidats à l'élection communale, pendant le délai de huit jours durant lequel le recours est publié. Ils mentionnent l'identité des tiers intervenants. Ils sont adressés au Conseil des élections locales :

- par voie électronique à [elections@spw.wallonie.be](mailto:elections@spw.wallonie.be) ;
- par courrier recommandé à l'adresse suivante : 100 avenue Gouverneur Bovesse-5100 Jambes.

Chapelle-lez-Herlaimont, le 23 octobre 2024

La Directrice générale ff,

Justine VASSALLO

Le Bourgmestre,



Karl DE VOS